

## *Spécial STAGIAIRES*

### *Bulletin n°3 – novembre 2012*

#### *Ensemble, exigeons une formation de qualité pour notre métier*

\*\*\*\*\*

#### *- - CLES - - C2i2e - - CLES - - C2i2e - -*

Le 23 octobre dernier, nous avons été reçus par le Secrétaire Général du Rectorat. Un des points pour lesquels nous avons sollicité cette audience concerné la question du Cles et du C2i2e. Le rectorat semble avoir oublié d'informer les stagiaires de l'existence d'une formation et d'une validation du Cles et du C2i2e pilotées par la Dapfen (organisme de formation du rectorat)! Aucun recensement n'a été fait sur le nombre de stagiaires concernés. Nous lui avons rappelé qu'il serait bien temps à quelques mois de la titularisation pour laquelle les deux certifications sont toujours nécessaires ! Le rectorat s'est engagé à informer les stagiaires.

Sans attendre la démarche institutionnelle (qui pourrait se révéler tardive ...), il est urgent que les stagiaires sans Cles, ni C2i2e se fassent connaître auprès du Snes académique et du rectorat pour agir le plus rapidement possible. Prenez vite contact !

\*\*\*\*\*

#### *- - MUTATIONS - - MUTATIONS - - MUTATIONS - -*

En tant que stagiaires, vous participerez au mouvement des personnels qui vous permettra d'obtenir une affectation en tant que titulaire pour la rentrée de septembre 2013. Ce mouvement se déroule en deux phases :

- ▶ une première dite **phase inter académique** qui vous affectera dans une académie (vœux du 15 décembre (midi) au 4 décembre 2012 (midi), résultats en mars 2013).
- ▶ une seconde dite **phase intra académique** qui vous donnera une affectation en établissement ou en zone de remplacement (vœux en mars, résultats en juin 2013).

Ce mouvement se déroule sous la responsabilité de l'administration (ministère puis rectorat). Il est contrôlé par les élus des personnels au sein des commissions paritaires.

Le mouvement répond à de nombreuses règles, parfois complexes, et votre affectation est liée à votre barème. **Lors des réunions d'informations, les commissaires paritaires du SNES-FSU vous expliqueront son fonctionnement, répondront à vos questions et vous donneront des conseils personnalisés.**

**Dans le cadre des concertations sur la note de service ministérielle, le SNES – FSU a permis des avancées significatives en termes de barème pour les stagiaires par rapport à l'année dernière, notamment :**

- La bonification pour séparation de deux conjoints, limitée jusqu'à présent aux seuls titulaires, est prise en compte aussi dans le cas des stagiaires
- La bonification pour les ex-AED (ayant exercés l'équivalent d'un an à temps plein sur les deux dernières années) était limitée à ceux ayant passé le concours de CPE, elle est désormais élargie à l'ensemble des ex-AED lauréats des Capes, Capet et agrégations.

Le SNES-FSU est une force de proposition autant dans les problématiques liées aux politiques éducatives que dans la gestion collective et individuelles des personnels, les mutations n'en sont qu'un exemple. Cette capacité se nourrit de la confiance que lui porte la profession par son adhésion majoritaire aux valeurs que le SNES-FSU défend.

Rejoignez-nous ! C'est ensemble que nous avançons pour garantir un Service Public d'Education de qualité et des droits pour tous.

\*\*\*\*\*

## **- - - MUTATIONS INTER-ACADEMIQUES - - -**

**Saisie des vœux sur SIAM via le portail I-Prof :**

**du jeudi 15 novembre (midi) au mardi 4 décembre (midi) 2012**

**Edition des confirmations:** 5 décembre

**Retour des confirmations avec pièces justificatives/Dépôt du dossier handicap :** le 14 décembre à confirmer

**Groupe de travail attribution de la bonification au titre du handicap :** 15 janvier

**Groupes de travail vérification vœux et barèmes :** le 17 (Cop), le 18 (Cpe), le 22 (certifiés et agrégés) janvier

**Pour vous assurer du suivi de votre mutation** (derniers conseils sur les vœux, suivi en commission), un seul geste ... la fiche mutation, parue dans l'US, accompagnée du double de votre dossier, à renvoyer au Snes académique !

\*\*\*\*\*

## **- - - REUNIONS SPECIALES STAGIAIRES - - -**

**Ouvertes à tous et animées par des commissaires paritaires(\*) du SNES-FSU pour répondre à toutes vos questions et vous donner des conseils personnalisés.**

**IUFM Montpellier mercredi 21 novembre 14h30 – 17h**

**IUFM Perpignan mercredi 21 novembre 14h30 – 17h**

**(\*) commissaires paritaires :** *représentants élus des personnels siégeant dans les commissions paritaires dans lesquelles ils exercent un contrôle sur toutes les opérations de gestion collective et les recours individuels (mutation, changement d'échelon, révision de la notation administrative, ...)*

\*\*\*\*\*

## **- - - PERMANENCES - - PERMANENCES - - -**

**Siège académique du SNES-FSU à Montpellier**

**Enclos des Lys Bât B, 585 rue de l'Aiguelongue**

**Permanence du lundi au vendredi**

**9h – 12 h et 14h – 17h30**

**tél : 04 67 54 10 70**

**mail : s3mon@snes.edu**

### **Hérault**

► **Béziers**, lycée J. Moulin (salle Jean Delhon) :  
mardi 20 novembre 10h – 12h et 13h30 – 17h

► **Sète**, collège V. Hugo :  
jeudi 29 novembre 10h – 12h et 13h30 – 17h

► **Lunel**, lycée Feuillade :  
jeudi 22 novembre 16h – 18h

► **Lunel**, lycée V. Hugo :  
jeudi 29 novembre, 16h30 – 18h

### **Aude**

► **Carcassonne**, siège de la FSU, 20 bd de Varsovie :  
mercredi 28 novembre, 14h – 17h

► **Carcassonne**, sur RDV ou par téléphone au  
06 89 20 85 82 ou 06 32 46 59 37

### **Pyrénées-Orientales**

► **Perpignan**, siège du Snes-FSU, 18 rue Condorcet : mercredi 28 novembre 14h – 17h

► **Perpignan**, sur RDV ou par téléphone au  
06 80 87 79 76

### **Gard**

► **Alès**, lycée JB Dumas :  
mardi 27 novembre 16h – 18h

► **Bagnols/Cèze**, collège G. Philippe :  
lundi 19 novembre 15h – 18h

► **Nîmes**, siège du Snes-FSU, 26 bis rue Becdelièvre :

lundi 19 et 26 novembre 14h – 16h30

► **Nîmes**, par téléphone le mercredi 28 novembre  
11h – 15h au 04 66 36 63 54

► **Nîmes**, lycée Dhuoda :  
vendredi 16 et 30 novembre 11h – 12h et 14h – 16h

### **Lozère**

► **Mende**, siège de la FSU, espace Jean Jaurès, rue Charles Morel :

réunion mercredi 21 novembre à partir de 14h30

► **Mende**, sur RDV ou par téléphone au 06 76 62 32  
90 ou au 06 87 24 71 99

\*\*\*\*\*